Cimetières de Normandie

RÉGION NORMANDIE

TOMBE REMARQUABLE DE NORMANDIE

Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire

Année 2018, n° 39

Date de parution : juillet

Sommaire :

Restitution des comptes rendus de visites de cimetières, des entretiens avec les élus et divers autres aspects littéraires ou historiques liés à l'actualité.

Dans ce numéro :

Les cimetières de Sainte-Suzanne-sur-Vire 1, 3, 5-6, 8

Requiem de Mozart 2, 4

Le cimetière (poésie) 7

Faut-il rapporter tous les corps des soldats morts sur le front? 7

Les cimetières de Sainte-Suzanne-sur-Vire

Visite du vendredi 18 mai 2018 en présence de monsieur René Marie invité pour la circonstance.

La commune eut deux cimetières, le plus ancien sur le flanc méridional de l'église située à proximité des rives de la Vire et le second cimetière, au lieu-dit du « Champ Landry » à quelques centaines de mètres dans l'axe du chevet de l'église. Cette église dépendait de l'ancien diocèse de Bayeux et l'abbé et les moines de Saint-Fromond en avaient le patronage et nommaient à la cure (NMD 19, pages 61-71).

Ce cimetière translaté est bordé par la route départementale 86 et une voie de desserte d'un lotissement.

Le cimetière accolé à l'église :

Le cimetière ancien (parcelle A 308 selon le cadastre de l'année 1835) accolé à l'église est clos de murs en pierre de pays avec couronnement et une haie de charmille en face méridionale. Ces murs ont fait l'objet d'une restauration vers les années 2000-2001 (La Manche Libre du 5/11/2000 et du 25/3/2001) en même temps que l'aménagement du site. La croix dudit lieu, de forme carrée, avec emmarchement, dé, fut, et croisillon s'y dresse. Cet emmarchement aurait été confectionné avec des dalles tombales extraites de l'église qui selon la notice de monsieur Gilles, maire et membre de l'association normande « cette église possédait aussi bien que le cimetière, une quantité de pierres tombales qui maintenant forment le soubassement de la croix du cimetière » (AAN 1866, pages 507-8). Cette croix ne porte aucune date. Le cadastre napoléonien réalisé en 1835 montre la parcelle A 308 dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui. Sans doute avait-il déjà été agrandi comme le laisse supposer la correspondance entre le ministre des cultes, le Préfet de la Manche et l'évêque de Coutances ou son vicaire général, à la date du 7 juillet 1812 au moment de l'affaire concernant la sépulture de Guillaume Bisson (inhumé le 8 mars 1811), au point n° 3 «non seulement l'enceinte ordinaire

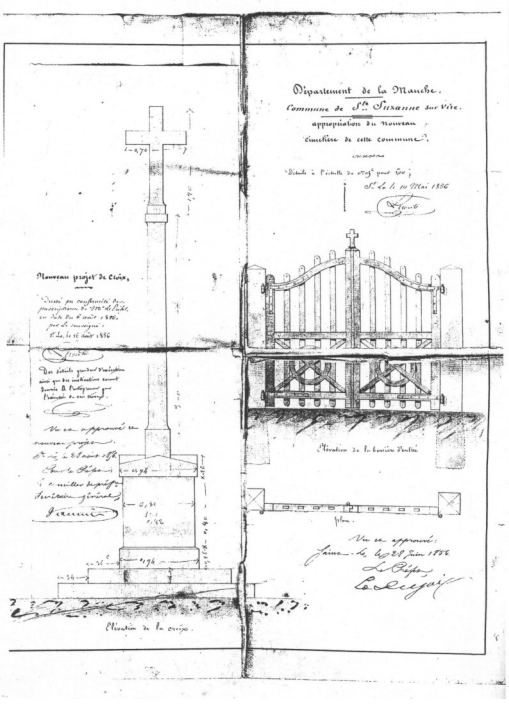

Requiem de Mozart

Introïtus	
Requiem aeternam dona eis, Domine ; et lux perpetua luceat eis. Te decet hymnus, Deus, in Sion, et tibi reddetur votum in Jerusalem. Exaudi orationem meam : ad Te omnis caro veniet. Requiem aeternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.	Le repos éternel, donne-leur Seigneur, et que la lumière éternelle brille sur eux. A Toi est due la louange, ô Dieu, dans Sion, et que soient accomplis les vœux formés dans Jérusalem. Exauce ma prière : que tout être de chair vienne à Toi. Le repos éternel, donne-leur Seigneur, et que la lumière éternelle brille sur eux.
Kyrie	
Kyrie eleison, Christe eleison.	Seigneur, aie pitié, Christ, aie pitié.
Dies irae	
Dies irae, dies illa solvet saeclum in favilla, teste David cum Sibylla. Quantus tremor est futurus, quando judex est venturus, cuncta stricte discussurus ?	Jour de colère, ce jour-là qui réduira le monde en cendres, comme l'annoncent David et la Sibylle. Combien grand sera l'effroi, quand le juge sera sur le point d'apparaître, qui tranchera avec rigueur !
Tuba mirum	
Tuba mirum spargens sonum, per sepulchra regionum, coget omnes ante thronum. Mors stupebit et natura, cum resurget creatura, judicanti responsura. Liber scriptus proferetur in quo totum continetur, unde mundus judicetur. Judex ergo cum sedebit, quidquid latet, apparebit : nil inultum remanebit. Quid sum miser tunc dicturus ? Quem patronum rogaturus, cum vix justus sit securus ?	La trompette éclatante répandant sa sonorité parmi les tombeaux de l'univers, rassemblera tous les hommes devant le trône. La mort et la nature s'étonneront, quand la créature ressuscitera, pour rendre compte au Juge. Le livre sera apporté, dans lequel sera consigné tout ce sur quoi le monde sera jugé. Quand le Juge aura pris place, tout ce qui est caché apparaîtra, rien ne restera impuni. Que dirai-je alors, malheureux que je suis ? Quel protecteur invoquerai-je quand le juste même ne sera pas sans crainte ?
Rex tremendae	
Rex tremendae majestatis, qui salvandos salvas gratis, salva me, fons pietatis.	Ô Roi de majesté redoutable, qui ne sauvez les élus que par la grâce, sauvez-moi, source d'amour.
Recordare	
Recordare, Jesu pie, quod sum causa tuae viae : ne me perdas illa die. Quarens me, sedisti lassus : redemisti crucem passus : tantus lagor non sit cassus. Juste Judex ultionis, donum fac remissionis ante diem rationis. Ingemisco tamquam reus : culpa rubet vultus meus : supplicanti parce, Deus. Qui Mariam absolvisti, et latronem exaudisti, mihi quoque spem dedisti. Preces meae non sunt dignae : sed tu bonus fac benigne, ne perenni cremer igne. Inter oves locum praesta, et ab haedis me sequestra, statuens in parte dextra.	Souviens-toi, doux Jésus, que je suis la cause de ta venue sur terre ; ne me laisse pas aller à ma perte ce jour. En me cherchant, tu t'es assis épuisé ; tu m'as racheté par le supplice de la croix ; que tant de souffrance ne soit pas inutile. Juste Juge de la punition, fais-moi don du pardon avant le jour du compte (à rendre). Je gémis comme un coupable ; la faute rougit mon visage ; celui qui implore, épargne-le, ô Dieu. Toi qui as absous Marie et exaucé le larron, à moi aussi tu as donné l'espérance. Mes prières ne sont pas dignes, mais Toi, bon, fais avec bienveillance, que je ne brûle pas au feu éternel. Accorde-moi une place parmi les brebis, et des boucs sépare-moi, en me plaçant à (ta) droite.

pour la sépulture est très resserrée mais encore que le cimetière dans son intégrité est très petit, ce que monsieur le maire présent à cette visite a reconnu lui-même et promettait de l'agrandir aux dépens d'un terrain communal adjacent ». L'évêque de Coutances reprit les propos du desservant pour éclairer le Préfet sur la situation du cimetière communal et justifier l'ouverture d'une fosse parce que « c'était par prudence qu'il avait agi ainsi, que le cimetière étant trop petit, il avait eu en plusieurs fois, l'occasion de remarquer que des vapeurs très puantes et des exhalaisons fétides sortaient des fosses qu'on ouvrait dans le lieu accoutumé et que longtemps avant la mort du sieur Guillaume Bisson, il avait pris la détermination de changer le lieu des sépultures pour donner aux corps dans l'ancien, le temps de se consommer ». Le desservant de la paroisse avait eu le tort de se substituer au pouvoir de police de l'élu, maire ou adjoint-au-maire. L'évêque précise au ministre que « quoiqu'il (le succursaire) se fut arrogé un droit que la loi lui refuse, monsieur le Préfet et moi-même adoptâmes cette explication et nous croyons cette affaire terminée lorsque votre lettre du 17 juin m'est parvenue ».

Ce site cimitérial contient une haute stèle en marbre blanc dressée à la mémoire de madame Anne Henry veuve de Thomas Aze (+ 8/3/1854). Elle est la dernière mémoire du site funéraire. D'autres monuments funéraires ont été basculés, selon ma source, basculés dans les années 1950 à proximité du cimetière pour combler le terrain occupé par une pêcherie. Le monument aux morts se présente sous la forme d'une colonne tronquée de marbre. Il a été inauguré et bénit le 30 octobre 1921 (Le Courrier de la Manche du 30/10/1921). Un seul des deux ifs multiséculaires subsiste dans l'angle sud-est de l'enclos. L'arbre abattu en 1996, sur autorisation de l'architecte des bâtiments de France et délibérée par le conseil le 13 juin de la même année, le fut après une autre délibération prise le 13 juin 2001 selon le résultat d'un vote à bulletin secret (11 pour l'abattage sur 14 voix exprimées).

L'espace vert a été planté de buis et

Confutatis	
Confutatis maledictis, flammis acribus addictis : voca me cum benedictis. Oro supplex et acclinis, cor contritum quasi cinis : gere curam, mei finis.	Après avoir confondu les maudits, les avoir conduits au feu éternel, appelle-moi avec les bénis. Je prie, suppliant et prosterné, le coeur broyé comme cendre : prends soin de ma fin.
Lacrimosa	
Lacrimosa dies illa qua resurget ex favilla judicantus homo reus. Huic ergo parce, Deus : Pie Jesu Domine, dona eis requiem ! Amen	Jour de larmes, celui-là, quand renaîtra de ses cendres l'homme coupable pour être jugé. Épargne-le donc, ô Dieu, Seigneur Jésus miséricordieux ! Donne-leur le repos ! Amen.
Domine Jesu	
Domine Jesu Christe, Rex gloriae, libera animas omnium fidelium defunctorum de poenis inferni et de profundo lacu : libera eas de ore leonis ; ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum : sed signifer sanctus Michael repraesentet eas in lucem sanctam Quam olim Abrahae promisisti et semini ejus.	Seigneur Jésus Christ, Roi de Gloire, délivre les âmes de tous les fidèles défunts des peines de l'enfer et du gouffre profond ; délivre les de la gueule du lion ; que l'abîme ne les engloutisse pas et qu'elles ne disparaissent pas dans les ténèbres, mais que Saint Michel les conduise vers la sainte lumière qu'autrefois vous avez promise à Abraham et à sa postérité.
Hostias	
Hostias et preces, tibi Domine, laudis offerimus : tu suscipe pro animabus illis, quarum hodie memoriam facimus. Fac eas, Domine, de morte transire ad vitam. Quam olim Abrahae promisisti et semini ejus.	Ces hosties et ces prières de louange que nous t'offrons, Seigneur : reçois-les pour ces âmes, dont nous rappelons aujourd'hui le souvenir. Fais-les passer, Seigneur, de la mort à la vie. Ainsi qu'autrefois Tu as promis à Abraham et à sa postérité.
Sanctus	
Sanctus, sanctus, sanctus, Domine Deus Sabaoth ! Pleni sunt caeli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis.	Saint, saint, saint, le Seigneur, Dieu des armées. Les cieux et la terre sont remplis de ta gloire. Hosanna au plus haut des cieux.
Benedictus	
Benedictus qui venit in nomine Domini ! Hosanna in excelsis !	Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna au plus haut des cieux !
Agnus Dei	
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi : dona eis requiem.	Agneau de Dieu, qui enlèves les péchés du monde, donnes-leur le repos.
Lux aeterna	
Lux aeterna luceat eis, Domine, cum sanctis tuis in aeternam : quia pius es. Requiem aeternam dona eis, Domine ; et lux perpetua luceat eis. Requiem aeternam dona eis, Domine ; et lux perpetua luceat eis. Cum sanctis tuis in aeternam : quia pius es.	Que la lumière éternelle luise pour eux, Seigneur, en compagnie de tes saints, durant l'éternité, parce que tu es bon. Le repos éternel, donne-leur Seigneur, et que la lumière éternelle brille sur eux. Le repos éternel, donne-leur Seigneur, et que la lumière éternelle brille sur eux. En compagnie de tes saints, durant l'éternité, parce que tu es bon.

de petits ifs. Un if 2000 fut planté avec la participation des élèves de l'école communale (délibération du 14 mars 2000).
L'ancien comme le nouveau cimetière étaient plantés en rive d'arbres (17 sapins, 4 mélèzes, 6 peupliers) qui pour la plupart furent vendus aux enchères, abattus sur la décision du Conseil municipal du 17 février 1898.
Le cimetière translaté :
L'accès primitif au cimetière actif de la commune se fait au moyen d'un portail métallique à deux vantaux tenus par des piliers au sommet d'un monumental escalier aux quatorze marches façonnées de mortier et de gravillons lessivés en surface qui elles pourraient être l'aménagement conçu en 1965 pour faciliter l'accès aux personnes âgées. Une main courante aide à l'emprunt de l'escalier (délibération du conseil municipal du 27 mars 1992). Ce portail métallique, probablement restauré selon la décision municipale du 23 mars 1998, peut avoir remplacé un projet de portail en bois à deux vantaux dont le plan avait été établi le 10 mai 1856 par l'architecte Leconte.
Le cimetière, extrêmement pentu, est clos de haies aux espèces végétales différentes selon les expositions : hauts cyprès, ifs, palmes. Toutes sont persistantes. Le site dans sa globalité est enherbé à l'exception des allées de gravillons. Il mériterait d'être entièrement végétalisé. D'ailleurs ces ifs du cimetière sont qualifiés de gênants au bon entretien des tombes en période de fructification (25 janvier 2000).
Une croix se dresse en son centre. Sa structure (emmarchement, dé, fût, tablette, croisillon) fut définie par l'architecte Leconte de Saint-Lô le 6 août 1856 approuvée par le Préfet de la Manche le 23 du même mois.
Deux ifs taillés en topiaires sont disposés de part et d'autre de cette croix. Un troisième if a pris place dans l'angle nord-est. La circulation est périphérique. Une allée transversale a été récemment pratiquée pour les véhicules et convois qui peuvent entrer via un deuxième portail métallique à deux vantaux au sommet de la parcelle (décision du conseil municipal du 9 mars 1989). Un cheminement ponctué de marches (20 marches droites en granit bleu de Vire extraites des carrières de Montjoie) permet d'accéder aux parties hautes du cimetière d'après la délibération du 1er septembre 2004. Le site est entièrement loti plus ou moins densément. Il y a parmi les équipements, un caveau d'attente mais il n'y a pas d'ossuaire.
Le carré réservé aux enfants se situe en ligne parallèle à la voie méridionale. Les tombes s'y répartissent en trois groupes distincts.
Le jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres a été implanté en 2004 (décision du conseil municipal en date du 24 septembre 2003 de créer en 2004 un jardin du souvenir destiné à l'épandage des cendres) à proximité de la croix dudit cimetière. L'espace est simplement délimité. Une stèle en granit en rappelle la fonction et deux rosiers ont été plantés. Un banc de confort (dit de ville) y a été disposé. La première dispersion Marie-Claire Gardie) date du 3 mars 2015.
Quelques cavurnes sont dispersés.
La société des Pompes funèbres Plessis adressa au conseil municipal une lettre dans laquelle elle dit que compte-tenu de l'occupation actuelle du cimetière et des très fortes dénivellations, qu'il y aurait

lieu de prévoir des caveaux tiroirs dans la partie nord-est. Le conseil décide d'aller à Coutances pour se rendre compte de la conception de ces ouvrages.
Les concessions de terrain pour servir aux sépultures privées ont été créées le 8 mai 1933 : concessions perpétuelles, centenaires, cinquantenaires, trentenaires. Le conseil municipal renonce aux concessions perpétuelles le 24 septembre 2003 et décide de ne conserver que des cinquantenaires. Une concession gratuite et honorifique est attribuée par le conseil municipal le 15 février 1985 pour la sépulture d'Auguste Julie mort pour la France au cours de la guerre 1939-45.
Il n'y a pas d'ossuaire : comment a-t-on géré les reprises de sépultures depuis qu'il est obligatoire en 1924 ?
Un panneau d'affichage défraichi est implanté au haut du cimetière près de l'accès carrossé. Il comporte une liste de 182 sépultures sans localisation géographique. Il n'y a aucune information d'affichée, ni au placard, ni aux portails, pour informer les usagers d'une reprise de sépultures alors que le sol est jonché de pancartes destinées à être fichées au sol pour cibler les tombes visées (le conseil municipal évoqua ces tombes à l'abandon le 7 octobre 2002). Cela provoque un désordre préjudiciable à la tenue du cimetière. Un plan du cimetière dressé au 1er octobre 1997 fait état de 88 tombes avec caveau et de 97 tombes sans caveau visible.
Treize hautes croix dont 6 ou 7 sont brisées constituent l'héritage funéraire en verticalité.

Il n'y a plus d'usage de produits phytosanitaires sur décision du conseil municipal en 2014. De petits lézards repérés se plaisent dans le cimetière.
Trois soldats de la première guerre mondiale sont inhumés dans le cimetière : Louis Auguste Lemonnier, âgé de 37 ans, décédé à l'hôpital de Cherbourg, est inhumé le 3 février 1917 ; Ernest Guillet, mort au champ d'honneur, est exhumé d'un cimetière du front pour être inhumé à Sainte-Suzanne-sur-Vire le 17 janvier 1922 ; Gustave Olivier, mort au champ d'honneur, est inhumé le 28 février de la même année (registres de catholicité).

Deux prêtres sont inhumés dans le cimetière translaté : l'abbé Jacques, Léonor Desurvire, natif d'Hébécrevon, est inhumé en 1905 ; l'abbé Auvray, ancien curé natif de Domjean, est inhumé le 21 septembre 1918.
Parmi l'héritage funéraire :
Deux monuments d'ecclésiastiques sont disposés sur une étroite plateforme créée à proximité de la croix, l'un d'elle, celui de l'abbé Clément, se présente sous la forme d'une haute croix brisée dont les restes ont été récupérés dans le dépôt destiné à la décharge. La seconde sépulture est celle de l'abbé Desurvire (+ 6/11/1895) qui fut curé. A côté d'elles se trouve, à priori un enfeu, tombeau (établissements Plessis) destiné à recevoir des corps hors-sol (Bernadette Bernard, + 1999) ;
Une stèle en calcaire tendre de la région de Fleury-sur-Orne produite par le marbrier Rouxelin à Saint-Lô avec un très intéressant décor de palmes de chênes (feuilles et glands) et de lauriers (baies et feuilles), denticules, têtes d'anges, fleurettes. L'épitaphe n'a été que partiellement conservée « chers enfants d'innocence/recevez ici le dernier… de nos». Seul le plan pourra déterminer qui sont les corps déposés sous cette belle stèle ;
Une croix de fonte plate et pleine illustrée d'arums, iris, volubilis, immortelles, couronne florale diversifiée, brelage cordelette, Christ appliqué, est dressée sur une tombe non identifiée ;
Tombeau d'Yvette de Laudrie, issue de la famille du château du Mesnil-Raoult ;
Croix de fonte ajourée, sarments de vigne, épis de blé en trois faisceaux de trois épis, trois clous de la passion, couronne d'épines, lierre aux extrémités, Christ appliqué, encadrement de terres cuites vernissées : Ernest Frémont (+ 1948), Marie Terry (+ 1950) ;
Tombeau, courte stèle : Albert Marguerite (+ 1951) ancien maire en 1944 ;
Céramique de Béthune : sépulture de Désiré Lerouxel (+ 1952) et de Marie Viard (+ 1996) ;
Tombeau sarcophage, granit tectonique, croix en relief : Pierre Jules Gilles (+ 1926), maire, (sépulture transférée vers 1955), madame Rauline (+ 1927) ;
Tombeau : Henri Lerouxel (+ 2012), maire, Simone Deshayes (+ 2007) ;
Tombeau, stèle en ciment armé : Edmond Marie (+ 1985) ancien fossoyeur, Eugénie Marie (+….) ;
Tombeau : mademoiselle Leduc (+ 1939) de Profundis (institutrice ?) ;
Tombeau : Roger Marie (+ 1949), André Marie (+ 1977), Gilbert Marie (+ 1987), trois frères de René Marie, mon guide dans cette découverte ;
Tombeau : Louis Viard, né en 1932 à Sainte-Suzanne-sur-Vire, tué à Oued -Mélah, Ténès, Algérie (+ 1956), Désiré Viard (+ 1954), Léa Rihouet (+ 1998) ;
Croix de fonte ronde, Golgotha, coin relié à un fil enfoncé, liane de lierre, brelage ruban plat, Christ appliqué : anonyme ;
Dalle tombale : madame Gillet née Hannel (+ 1930) ;
Tombeau, haute croix ronde : Ernest, mort pour la France le 26 avril 1916 (condéen d'origine), transféré d'un cimetière du front, Justine Guillet née Legoupil (+ 1953) ;
Tombeau : Marie Laverge (un appelé Laverge, décédé, était éclusier à Sainte-Suzanne-sur-Vire) ;
Tombeau : Paul Vivier (+ 2016), ancien maire de 1989 à 1995 (nécrologie

Le cimetière

Ici sera ma tombe, et pas ailleurs,
sous ces trois arbres.
J'en cueille les premières feuilles du printemps
Entre un socle de granit et une colonne de marbre.

J'en cueille les premières feuilles du printemps,
Mais d'autres feuilles se nourriront de l'heureuse pourriture
De ce corps qui vivra, s'il le peut, cent mille ans.

Mais d'autres feuilles se nourriront de l'heureuse pourriture,
Mais d'autres feuilles se noirciront
Sous la plume de ceux qui content leurs aventures.

Mais d'autres feuilles se noirciront
D'une encre plus liquide que le sang et l'eau des fontaines :
Testaments non observés, paroles perdues au-delà des monts.

D'une encre plus liquide que le sang et l'eau des fontaines
Puis-je défendre ma mémoire contre l'oubli
Comme une seiche qui s'enfuit à perdre sang, à perdre haleine ?

Puis-je défendre ma mémoire contre l'oubli ?

Robert Denos

Faut-il rapporter chez nous tous les morts de la guerre ?

Voici ce qu'écrivait en 1919 l'auteur de cet article consacré aux sépultures des soldats morts et enterrés dans les cimetières du front, je cite: « toutes nos paroisses rivalisent d'émulation, comme il convient, pour ériger aux victimes de la guerre, des monuments qui en exaltent et en perpétuent le souvenir… Rapportez les morts de la guerre au cimetière de leurs aïeux ! Oui, mères, épouses, hâtez-vous de les ramener ! » (SR de Coutances et Avranches 1919, pages 249-251).
Nous sommes en ce 100e anniversaire de la fin de la Grande guerre 1914-1918 et la question de la conservation des tombes de soldats dont les dépouilles ont été ramenées des cimetières du front ou d'ailleurs est toute entière. Elles ne sont pas rares ces tombes, où même lorsqu'ils ont été ré-inhumés seuls dans leur tombe, celles-ci soient abandonnées, endommagées.
Ces exhumations se pratiqueront au début de la guerre et jusqu'au 19 novembre 1914 dans le cadre définit par les textes sur la liberté des funérailles du 27/4/1889. Les exhumations seront ensuite interdites. Cependant, et malgré tous les dangers, des transferts de corps, de façon sauvages se feront au nez et à la barbe des autorités. Les exhumations demandées par les familles reprendront sous conditions selon les zones où se trouvent inhumés les corps. Un service de la restitution des corps se met en place et la loi qui se mettra en place le 31/7/1920, précisera la prise en charge par l'état des frais d'exhumation. Elle permit aux familles qui les demandaient le transfert des restes des soldats pour être ré-inhumés dans les cimetières communaux, soit dans les carrés militaires locaux ou dans les sépultures de famille. Dans ce dernier cas, les corps de soldats ne bénéficient plus de la protection de l'état.
Des carrés militaires communaux ont même entièrement disparu des cimetières, ces mêmes communes qui avaient tant fait pour honorer leurs morts.

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

patrimoinevaldesienne.fr

dans La Manche Libre du 27/8/2016);

Tombeau : André Lebedel, garde-champêtre et fossoyeur (+ 1990), Lepelletier (+ 2010) ;
Tombeau, haute stèle : Georges Margueritte (+ 1944, madame née Lebeurier (+ 1951) décédé en mandat de maire ;
Tombeau, sarcophage tectonique, croix en relief : Marie Delatre, épouse Benech (+ 1939), Armand Benech (+ 1943) ;
Tombeau, haute stèle, croix rayonnante, granit poli : décédé sous mandat de maire de Sainte-Suzanne (+ 1938), madame Voisin (+ 1940) ;
Tombeau, haute croix à pointes, granit, signé : R. Bazin à Saint-Lô, initiales L/E : Alphonse Lebeurier (+ 1932), maire de 1900 à 1920, Angèle Etienne (+ 1966) ;
Tombeau signé Vitard, rue Torteron, Saint-Lô, clôture de 8 torches enflammées (déposé Paris) illustrées d'épis de blé et d'immortelles, reliées par des chaînes : Aimé Rihouet (+ 1905), madame Aimé Rihouet (+ 1941), Andrée Rihouet, enfant, croix de marbre blanc (+ 1911) ;
Tombeau : René Mauduit (+ 1975) menuisier à Sainte-Suzanne-sur-Vire, fabricant de cercueils, Blanche Mesnlier (+ 2011) ;
Autres particularités :
Mausolée contemporain en ossature métallique et verre : Bossard-Marie ;

<u>Contributions à l'histoire de la commune :</u>
Pierre Jules Gilles, maire, auteur d'une notice dans AAN de 1866 ;
Louis Rihouey, maire, auteur d'un article publié dans Le Réveil de Cherbourg du 5/101957 ;
Inhumation de Louis Rihouet : Ouest-France du 2/11/1961, Le Réveil de Cherbourg du 4/11/1961, La Manche Libre du 6/11/1961.
Victor Bosquet : …
Charles Marguerite : médaille communale t départementale (22/9/1985).
Sauvons le nom de nos villages ! René Marie (La Manche Libre du 27/8/2016).
La fontaine au procès (Ouest-France du 3/8/2006) ou publication dans le Boisjan.
Bulletin paroissial de Sainte-Suzanne et La Mancelière-sur-Vire : 2 PER 100 (1931-64), 2 PER 232 (1969-77), 2 PER 234 (1987-92), aux ADCA.
Puits du presbytère daté de 1874.